

A New Partnership for Dispute Prevention

The Coaches of Canada and the Sport Dispute Resolution Centre of Canada (SDRCC)¹ are excited to announce a new partnership aimed at educating professional coaches about the important role that they play in dispute prevention. An important aspect of this partnership will be to empower and encourage coaches to be more proactive in dispute prevention, not only for their athletes, but for themselves.

Although it is generally seen in light of its arbitration services, the SDRCC believes that arbitration should be a last resort and that disputing parties should be encouraged to use other alternate dispute resolution processes such as mediation and resolution facilitation. These two processes enable parties to talk, listen to one another and better negotiate for a win-win solution.

Now that the sport community is increasingly aware of the dispute resolution services offered, the efforts of the SDRCC are shifting towards a more preventive approach: the provision of educational tools and resources to reduce the risks of disputes and to prevent misunderstandings and disagreements from turning into disputes. Among several other initiatives, this new strategy brought SDRCC to facilitate last February a workshop as part of the SIRC Seminar Series in Ottawa. The objectives of the seminar were: 1) to promote the use of resolution facilitation as a process to resolve disputes quickly as they emerge and before they grow out of proportion; 2) to encourage the involvement of NSO members (athletes, coaches, officials, etc.) in the development of policies that affect them.

Coaches can play an important role in dispute prevention, by contributing to policy making at the NSO level, by negotiating fair agreements for themselves, and by acting as positive intermediaries between the NSO and their athletes when appropriate. The SDRCC is therefore pleased to partner with Coaches of Canada to ensure that Canadian coaches are offered information and resources to help them avoid disputes and handle disputes in a manner that will benefit all parties involved. The SDRCC looks forward to future opportunities to write in this journal and to meet members of Coaches of Canada at workshops and conferences. Readers are therefore welcome to suggest themes and topics that they would like to see addressed regarding dispute prevention and resolution by contacting SDRCC through its website at www.sdrcc.ca.

END NOTE:

¹The Sport Dispute Resolution Centre of Canada (SDRCC) is a not-for-profit organization, funded since 2004 by Canadian Heritage, to provide dispute prevention and resolution services to the members of the Canadian sport community.



Resolution facilitation

Resolution facilitation (RF) is one of four ADR processes available from the SDRCC, the others being mediation, med/arb and arbitration.

Resolution facilitation is a process that gives parties a forum to openly communicate with one another with a neutral 'process manager' (a resolution facilitator), whose role is to help with communication in order to amicably settle disputes. If a settlement is not possible, at the very least the process allows for clarification and understanding between the parties; as well as clarification of the other options offered by the SDRCC to settle disputes.

Resolution facilitation is offered free of charge, is totally confidential, and, most importantly is available at all times, even prior to the submission of a formal Request to the SDRCC.

Currently, resolution facilitation is mandatory when arbitration is chosen as the dispute resolution process. However, the hope is that those in the sport community will see resolution facilitation as a resource to help prevent disputes prior to any kind of formal hearing with the SDRCC.

www.sdrcc.ca

La facilitation du règlement des différends

La facilitation du règlement des différends est un des quatre processus de règlement extrajudiciaire des différends (RED) proposés par le CRDSC, les autres étant la médiation, la médiation/arbitrage et l'arbitrage.

La facilitation du règlement des différends est un processus qui donne aux parties un cadre de dialogue ouvert en présence d'un « gestionnaire de processus » (un facilitateur de règlement) neutre, dont le rôle consiste à favoriser la communication de manière à en arriver à un règlement à l'amiable. S'il n'est pas possible de parvenir à régler un différend, à tout le moins le processus permet-il aux parties de se donner des éclaircissements et d'en arriver à une compréhension mutuelle de leurs points de vue, de même que de clarifier les autres options proposées par le CRDSC pour régler les différends.

La facilitation du règlement des différends est un service gratuit, entièrement confidentiel et, d'abord et avant tout, offert en tout temps, même avant le dépôt d'une demande officielle devant le CRDSC.

À l'heure actuelle, la facilitation du règlement des différends est obligatoire lorsqu'on opte pour l'arbitrage comme processus de règlement d'un différend. On espère cependant que les membres de la communauté sportive y verront une ressource contribuant à éviter les différends avant d'avoir recours à une audience officielle devant le CRDSC.

www.sdrcc.ca

Un partenariat pour la prévention des différends

Entraîneurs du Canada et le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)¹ ont le grand plaisir d'annoncer un nouveau partenariat visant à informer les entraîneurs professionnels sur le rôle important qu'ils jouent dans la prévention des différends. Un aspect fondamental de ce partenariat consistera à habiliter et à encourager les entraîneurs à être plus proactifs dans la prévention des différends, non seulement en ce qui concerne leurs athlètes mais également eux-mêmes.

Bien qu'il soit reconnu principalement pour ses services d'arbitrage, le CRDSC est d'avis que l'arbitrage constitue un dernier recours et qu'il y a lieu d'encourager les parties à un différend à avoir recours à d'autres processus de règlement, telle que la médiation et la facilitation de règlement. Ces deux processus permettent aux parties de discuter, de s'écouter mutuellement et de mieux négocier pour arriver à une solution bénéfique pour chacune d'elles.

La communauté sportive étant de plus en plus informée sur les services de règlement offerts, les activités du CRDSC sont maintenant axées sur une approche plus préventive : l'offre de ressources et d'outils éducatifs visant à diminuer le risque de différends et à empêcher que les malentendus et les mésententes ne dégèrent en différends. Parmi de nombreuses initiatives, cette nouvelle stratégie a incité le CRDSC à tenir un atelier dans le cadre de la série de séminaires du SIRC qui a eu lieu à Ottawa en février dernier. Ce séminaire avait pour objectifs : 1) d'encourager la facilitation de règlement en tant que processus pour régler les différends dès leur apparition ou avant qu'ils n'atteignent des proportions démesurées; et 2) d'encourager la participation des membres des ONS (athlètes, entraîneurs, officiels, etc.) à l'élaboration des politiques les concernant.

Les entraîneurs peuvent jouer un rôle important dans la prévention des différends en contribuant à l'élaboration des politiques des ONS, en négociant pour eux-mêmes des ententes équitables et, s'il y a lieu, en servant d'intermédiaires positifs entre les ONS et leurs athlètes. Par conséquent, le CRDSC est heureux de s'associer avec Entraîneurs du Canada afin de s'assurer que les entraîneurs canadiens reçoivent l'information et les ressources pour les aider à éviter les différends et à les régler dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées. Le CRDSC attend avec impatience l'occasion de contribuer de nouveau à cette revue et de rencontrer les membres d'Entraîneurs du Canada lors d'ateliers et de congrès. Les lecteurs sont invités à proposer des sujets qu'ils souhaiteraient voir traités en matière de prévention et de règlement de différends en communiquant avec le CRDSC par l'entremise de son site Internet : www.crdsc.ca.

NOTE D'EXTREMITÉ :

¹Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (SDRCC) est un organisme à but non lucratif, financé depuis 2004 par Patrimoine canadien, pour offrir des services de prévention et de règlement de différends aux membres de la communauté sportive canadienne.